

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

1/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/
L'ENTREPRISE**

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial CICATRISANT PLAIE DE TRAILLE

Code du produit (UVP) 05873975

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations
déconseillées**

Utilisation autres

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science
111, Chemin du Petit Bois
69130 Ecully
France

Service responsable Département QHSE
E-mail: sds@corp.sbm-company.com
Téléphone: +33 (0)4.37.64.33.19 (uniquement pendant les heures de travail)

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone +1 813-676-1669

d'appel d'urgence SBM

Numéro INRS +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à
l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Liquides inflammables: Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à
l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ethanol



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

2/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

- P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux.
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Mélange de formulants

Mélange de cire-résine et d'alcool pour la cicatrisation des plaies de l'arbres

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Ethanol	64-17-5 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225	> 10 – < 15

Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
- Contact avec la peau** Laver avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

3/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

Ingestion Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

4/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Ethanol	64-17-5	1.900 mg/m ³ /1.000 ppm (VME)	01 2008	INRS (FR)
Ethanol	64-17-5	9.500 mg/m ³ /5.000 ppm (VLE)	01 2008	INRS (FR)
Ethanol	64-17-5	500 ppm (TWAEV)		

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.

Protection des mains Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

5/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

	lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	vert clair
Odeur	aromatique
Point/intervalle de fusion	env. 70 °C
Point d'éclair	29 °C
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Densité	1,18 - 1,22 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Ethanol: log Pow: -0,31
Viscosité, dynamique	3.900 mPaxs à 20 °C
Explosivité	Donnée non disponible
9.2 Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

6/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

- 10.4 Conditions à éviter** > 40
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
- 10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité cutanée aiguë** Donnée non disponible
- Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau
- Irritation des yeux** Pas d'irritation des yeux
- Sensibilisation** Non sensibilisant.

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Ethanol : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Ethanol : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Ethanol : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Ethanol : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans les études menées sur des générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Ethanol : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Information supplémentaire

Aucune donnée toxicologique supplémentaire disponible.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons** Donnée non disponible
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques** Donnée non disponible
- Toxicité des plantes aquatiques** Donnée non disponible

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

7/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Ethanol:
rapidement biodégradable

Koc Ethanol: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Donnée non disponible

Bioaccumulation Ethanol:
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Donnée non disponible

Mobilité dans le sol Ethanol: soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Ethanol: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucune donnée écologique supplémentaire disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.
Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU

1866

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

RESINE EN SOLUTION

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

8/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON
Code danger	30
Code tunnel	D/E
Prescription particulière	640E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	1866
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	NON

IATA

14.1 Numéro ONU	1866
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	RESIN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

9/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
Conc.	Concentration
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
CLx	Concentration Létale pour X%
DLx	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

CICATRISANT PLAIE DE TAILLE

10/10

102000008029

Date de création: 13.06.2017

Date de révision:

Version: 1 / France

Note SBM Life Science:

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.